



PROJET DE SAUVEGARDE DU VIGNOBLE EN TERRASSE

AVANT – PROJET
CONSULTATION
PUBLIQUE

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1. **INVENTAIRE ET DESCRIPTION DE L'ÉTAT:**

MURS / DESSERTES / EVACUATION DES EAUX / TREILLIS GIBIER

2. **DEFINITION DES TRAVAUX DE RÉFECTION**

3. **ÉVALUATION DES COÛTS**

GENERALITES

MURS

DESSERTES

EAUX

GIBIER

- Surface du vignoble de Bovernier : 19.3 ha
- Surface des parcelles abandonnées : 0.7 ha
- Total 20 ha
- Nombre de propriétaires : 179

MURS inventaire

> MURS

DESSERTES

EAUX

GIBIER

- Longueur de murs : 13'439 m'
- Surface de murs (hors fondation) : 18'142 m²
- Hauteur moyenne (hors fondation) : 1.35 m

> [Tableau](#)

> [Plan 5.1](#)

MURS mesures proposées

> MURS

DESSERTES

EAUX

GIBIER

Parements:

- Surface de murs à assainir : 414 m²
- Surface de murs écroulés à remonter: 193 m²
- Surface de murs à assainir obligatoirement afin de garantir la stabilité des murs amont : 100 m²

DESSERTES inventaire

MURS

> DESSERTES

EAUX

GIBIER

Longueur de chemins carrossables :	3.9	km
------------------------------------	-----	----

Longueur chemins à chenillard:	1.3	km
--------------------------------	-----	----

Longueur chemins utilisables par les chenillards si améliorés :	0.4	km
---	-----	----

Longueur sentiers importants, inutilisables pour les chenillards:	1.1	km
---	-----	----

DESSERTES

mesures proposées

MURS

> DESSERTES

EAUX

GIBIER

- Réfection des routes existantes
- Amélioration d'accès chenillard

A la demande des propriétaires intéressés:

- Construction de nouveaux accès chenillard
- Construction de nouveaux monorails

Les demandes sont à faire durant la consultation publique

EVACUATION DES EAUX

MURS

DESSERTES

> EAUX

GIBIER

Longueur évacuation des eaux : 1.05 km

Les problèmes constatés sont à signaler
durant la consultation publique

TREILLIS GIBIER inventaire

MURS

DESSERTES

EAUX

> GIBIER

Forte pression du gibier à proximité de la forêt

Des treillis de protection manquent en certains secteur.

TREILLIS GIBIER

mesures proposées

MURS

DESSERTES

EAUX

> GIBIER

- Pose de treillis là où il manque : 1'350 m'
- Treillis à remplacer: 250 m'
- Treillis à déplacer : 300 m'

ESTIMATION DES COÛTS

	Désignation	Unité	Quantité	Coûts unitaires	Montant
1	Murs				
1.1	Réfection de murs	m ²	410	800	328 000
1.2	Réfection couronnements de murs	m'	250	300	75 000
2	Dessertes				
2.1	Réfection routes d'accès				150 000
2.2	Chemins chenillards	m'	300		17 000
3	Eaux de surface				-
4	Treillis gibier				16 900
	Imprévus, divers	Frs.	~ 20 %		142 000
	Projet, direction de chantier	Frs.	~ 10 %		61 000
TOTAL Général		Frs.			790 000

REPARTITION DES FRAIS

MURS

- REFECTION: À CHARGE DU PROPRIÉTAIRE (AMONT)

ACCES / EAU DE SURFACE

- ACCÈS CHENILLARDS: A CHARGE DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS
- MONORAIL: A CHARGE DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS
- REFECTION ROUTES, RESEAU EAU DE SURFACE: COMMUNE

TREILLIS GIBIER

- REPARTI SUR L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES

VIGNE ABANDONNEE

- ASSAINISSEMENT: À CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

COMMUNES DE BOVERNIER
Maintien et sauvegarde du vignoble
en terrasse

SEANCE
D'ORIENTATION ET D'INFORMATION
8 mai 2012

Plan de financement

▲ PERIMÈTRE GÉNÉRAL	:	20 HA
▲ DEVIS DES TRAVAUX + MANDAT	:	790'000.--
▲ SUBVENTIONS PRESUMÉES	:	564'000.-- (71.4 %)
• CONFEDERATION	:	214'000.-- (27%)
• CANTON	:	244'000.-- (30.9%)
• COMMUNE	:	98'000.-- (12.4%)
• AUTRES	:	8'000.-- (1%)
▲ PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES:		226'000.– soit env. Fr. 1.13.-- / m2
▲ CREDIT D'INVESTISSEMENT:		(si nécessaire)
▲ CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES (en moyenne pour tout le périmètre) :		
• APPELS À CONTRIBUTION		
• Murs	:	Fr. 0.55 .-- / m2
• Accès	:	Fr. 0.02 .-- / m2
• Protection gibier	:	Fr. 0.06 .-- / m2
• Vignes abandonnées	:	Fr. 0.14 .-- / m2
• Études	:	Fr. 0.03 .-- / m2
• <u>Divers/Imprévis</u>	:	<u>Fr. 0.33 .-- / m2</u>
• TOTAL	:	Fr. 1.13 .-- / m2

Plan de financement

▲ PERIMÈTRE GÉNÉRAL	:	20 HA
▲ DEVIS DES TRAVAUX + MANDAT	:	790'000.--
▲ SUBVENTIONS PRESUMÉES	:	564'000.-- (71.4 %)
• CONFEDERATION	:	214'000.-- (27%)
• CANTON	:	244'000.-- (30.9%)
• COMMUNE	:	98'000.-- (12.4%)
• AUTRES	:	8'000.-- (1%)
▲ PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES:		226'000.– soit env. Fr. 1.13.-- / m2
▲ CREDIT D'INVESTISSEMENT:		(si nécessaire)
▲ CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES (en moyenne pour tout le périmètre) :		
• APPELS À CONTRIBUTION		
• Murs	:	Fr. 0.55 .-- / m2
• Accès	:	Fr. 0.02 .-- / m2
• Protection gibier	:	Fr. 0.06 .-- / m2
• Vignes abandonnées	:	Fr. 0.14 .-- / m2
• Études	:	Fr. 0.03 .-- / m2
• Divers/Imprévus	:	Fr. 0.33 .-- / m2
• TOTAL	:	Fr. 1.13 .-- / m2

Par propriétaire

Ces montants sont à titre informatif. Ils ne correspondent pas à l'appel à contribution qui sera réalisé. L'appel à contribution se fera par propriétaire en fonction des travaux à réaliser.

Plan de financement

▲ PERIMÈTRE GÉNÉRAL	:	20 HA
▲ DEVIS DES TRAVAUX + MANDAT	:	790'000.--
▲ SUBVENTIONS PRESUMÉES	:	564'000.-- (71.4 %)
• CONFEDERATION	:	214'000.-- (27%)
• CANTON	:	244'000.-- (30.9%)
• COMMUNE	:	98'000.-- (12.4%)
• AUTRES	:	8'000.-- (1%)
▲ PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES:		226'000.– soit env. Fr. 1.13.-- / m2
▲ CREDIT D'INVESTISSEMENT:		(si nécessaire)
▲ CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES (en moyenne pour tout le périmètre) :		
• APPELS À CONTRIBUTION		
• Murs	:	Fr. 0.55 .-- / m2
• Accès	:	Fr. 0.02 .-- / m2
• Protection gibier	:	Fr. 0.06 .-- / m2
• Vignes abandonnées	:	Fr. 0.14 .-- / m2
• Études	:	Fr. 0.03 .-- / m2
• Divers/Imprévis	:	Fr. 0.33 .-- / m2
• TOTAL	:	Fr. 1.13 .-- / m2

Par sous-secteur
 Ces montants sont à titre informatif. Ils ne correspondent pas à l'appel à contribution qui sera réalisé. L'appel à contribution se fera par sous-secteur en fonction des bénéfices retirés.

Plan de financement

▲ PERIMÈTRE GÉNÉRAL	:	20 HA
▲ DEVIS DES TRAVAUX + MANDAT	:	790'000.--
▲ SUBVENTIONS PRESUMÉES	:	564'000.-- (71.4 %)
• CONFEDERATION	:	214'000.-- (27%)
• CANTON	:	244'000.-- (30.9%)
• COMMUNE	:	98'000.-- (12.4%)
• AUTRES	:	8'000.-- (1%)
▲ PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES:		226'000.– soit env. Fr. 1.13.-- / m2
▲ CREDIT D'INVESTISSEMENT:		(si nécessaire)
▲ CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES (en moyenne pour tout le périmètre) :		
• APPELS À CONTRIBUTION		
• Murs	:	Fr. 0.55 .-- / m2
• Accès	:	Fr. 0.02 .-- / m2
• Protection gibier	:	Fr. 0.06 .-- / m2
• Vignes abandonnées	:	Fr. 0.14 .-- / m2
• Études	:	Fr. 0.03 .-- / m2
• Divers/Imprévus	:	Fr. 0.33 .-- / m2
• TOTAL	:	Fr. 1.13 .-- / m2

Périmètre total

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de <= 1.5m	265	64	600	159'000
Murs de >= 1.5m	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. -336.-
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000					
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000					
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de $\leq 1.5m$	265	64	600	159'000
Murs de $\geq 1.5m$	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. -336.-
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000					
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420					

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de <= 1.5m	265	64	600	159'000
Murs de >= 1.5m	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. -336.-
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000					
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000					
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de <= 1.5m	265	64	600	159'000
Murs de >= 1.5m	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. -336.-
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000					
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000					
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de <= 1.5m	265	64	600	159'000
Murs de >= 1.5m	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. 336 -
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000					
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420					

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de <= 1.5m	265	64	600	159'000
Murs de >= 1.5m	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. -336.-
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480					
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000					
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de <= 1.5m	265	64	600	159'000
Murs de >= 1.5m	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. -336.-
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000					
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000					
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de <= 1.5m	265	64	600	159'000
Murs de >= 1.5m	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. -336.-
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000					
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000					
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620

Subventionnement des murs en pierres sèches

Méthode de calcul :

	Surface de mur m2	pourcentage %	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Murs de <= 1.5m	265	64	600	159'000
Murs de >= 1.5m	149	36	915	136'335
Total	414	100	720	298'080
	Longueur à assainir	Surface à assainir	Coûts admis au m2	Devis subventionnable
Couronnement	237	94.8	720	68'256
Pour arrondir				Fr. -336.-
Total général				Fr. 366'000.-

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Murs	100%	90%	34%	30%	8.6%	27.4%
Parement						
Démolition et reconstruction du parement, H<1m50	132'480	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Démolition et reconstruction du parement, H>1m50	121'468					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	70'380					
Ajout de pierres de construction	5'000					
Couronnement						
Assainissement couronnement, pierres manquantes	46'000	366'000	137'616	120'780	34'404	110'620
Assainissement couronnement, pierres instables	8'100					
P.-V. si éloignement de plus de 20m'	19'992					
Sous-total "Murs"	403'420					

Subventionnement des accès

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionn ement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Dessertes						
Routes principales			37.6%	33.0%	29.4%	0.0%
Routes n°1	100'000	100'000	37'600	33'000	29'400	--
Route n°4	50'000	50'000	18'800	16'500	14'700	--
Sous-total "Rte principale"	150'000	150'000	56'400	49'500	44'100	--
Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionn ement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Chemins secondaires						
			37.6%	33.0%	9.4%	20.0%
Chenillards	17'000	17'000	6'392	5'610	1'598	3'400
Monorails	--	--	--	--	--	--
Sous-total "Ch. secon."	17'000	17'000	6'392	5'610	1'598	3'400
TOTAL DESSERTES	167'000	167'000	62'792	55'110	45'698	3'400

Subventionnement des accès

Contribution allouée :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionn ement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Dessertes						
Routes principales			37.6%	33.0%	29.4%	0.0%
Routes n°1	100'000	100'000	37'600	33'000	29'400	--
Route n°4	50'000	50'000	18'800	16'500	14'700	--
Sous-total "Rte principale"	150'000	150'000	56'400	49'500	44'100	--
Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionn ement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Chemins secondaires			37.6%	33.0%	9.4%	20.0%
Chenillards	17'000	17'000	6'392	5'610	1'598	3'400
Monorails	--	--	--	--	--	--
Sous-total "Ch. secon."	17'000	17'000	6'392	5'610	1'598	3'400
TOTAL DESSERTES	167'000	167'000	62'792	55'110	45'698	3'400

Subventionnement protection contre l'intrusion du gibier et vignes abandonnées

Protection contre le gibier:

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Autres subventions	Solde propriétaire
Faune							
Fourniture pour treillis	8'000	--	--	--	--	8'000	--
Pose piquets et treillis	12'800	--	--	--	--	--	12'800
Sous-total "Faune"	20'800	0	0	0	0	8'000	12'800

Vignes abandonnées :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Vignes abandonnées						
Arrachage des ceps	10'000	--	--	--	--	10'000
Évacuation supports métalliques	2'000	--	--	--	--	2'000
Fauchage annuel, sur 15 ans	15'000	--	--	--	--	15'000
Sous-total "Vignes abandonnées"	27'000	0	0	0	0	27'000

Subventionnement protection contre l'intrusion du gibier et vignes abandonnées

Protection contre le gibier:

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Autres subventions	Solde propriétaire
Faune							
Fourniture pour treillis	8'000	--	--	--	--	8'000	--
Pose piquets et treillis	12'800	--	--	--	--	--	12'800
Sous-total "Faune"	20'800	0	0	0	0	8'000	12'800

Vignes abandonnées :

Libellé	Coûts devisés	Coûts admis au subventionnement	Subventions VS	Subventions CH	Subventions Cne	Solde propriétaire
Vignes abandonnées						
Arrachage des ceps	10'000	--	--	--	--	10'000
Évacuation supports métalliques	2'000	--	--	--	--	2'000
Fauchage annuel, sur 15 ans	15'000	--	--	--	--	15'000
Sous-total "Vignes abandonnées"	27'000	0	0	0	0	27'000

Bases et critères de subventionnement

- ▲ Soutien financier de l'état aux projets destinés à développer l'économie agricole du canton.
- ▲ Le projet de maintien et de sauvegarde du vignoble en terrasse remplit tous les critères de la loi.
- ▲ Pour l'octroi de subventions, les propriétaires sont soumis à des conditions et restrictions précises :
 - La remise en état des murs doit être réalisée selon la méthode traditionnelle.
 - Tous les travaux doivent être réalisés sous contrôle d'un bureau d'ingénieur.
 - Il n'y a pas de soutien pour les murs situés en zone à bâtir.
 - Un projet sur l'ensemble du secteur doit être réalisé, les subventions ne sont pas octroyées pour des constructions uniquement privées.
 - Les murs de soutien principaux doivent obligatoirement être assainis en cas d'effondrement.
 - Les terrasses doivent être affectées durablement à l'exploitation agricole.

Création d'un syndicat AF

ART. 36 à 44 OcADR

- ▲ Consultation publique de l'avant-projet pendant 30 jours du 27 avril 2012 jusqu'au **28 mai 2012**
 - Séance d'information le 8 mai 2012
 - Observations jusqu'au 28 mai 2012
 - Présence du bureau le 11 et le 15 mai 2012
 - Réponses aux observations par le département
- ▲ Votation des propriétaires
- ▲ Création du syndicat si vote positif

L'assemblée des propriétaires

Art. 37 et 38 OcADR

- ▲ Est présidée par le préfet du district
- ▲ Les propriétaires sont convoqués par le département 30 jours à l'avance et par voie de publication officielle
- ▲ Le juge de commune identifie les propriétaires

Décision

ART. 703 CCS, 72 LcADR et 40 OcADR

- ▲ La décision est prise à la majorité des surfaces englobées dans le périmètre.
- ▲ Les propriétaires qui ne prennent pas part au vote (absent ou abstenants) sont réputés adhérer au projet.
- ▲ Le vote est à bulletin secret.

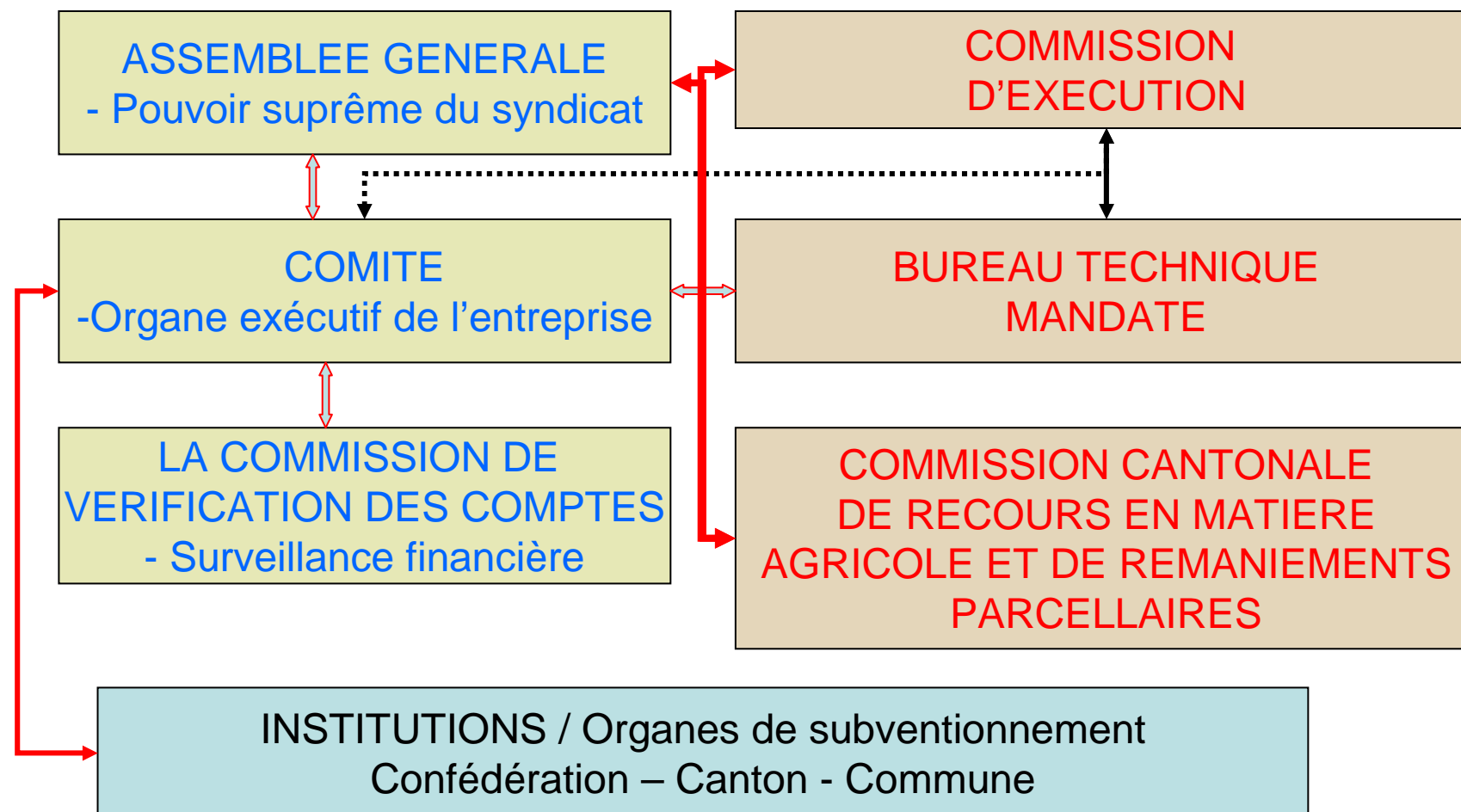
Précision sur le vote

- ▲ Le vote par correspondance est possible, sur demande expresse. Envoi au département : 10 jours avant le vote
- ▲ Le vote par procuration est accepté en la forme légalisée exclusivement.
- ▲ Les propriétés communes, dont les hoiries, doivent désigner un représentant.
- ▲ **IMPORTANT** : Les époux ne peuvent pas voter pour leur conjoint sans une procuration légalisée.
 - Le président de la commune ou tout notaire peut légaliser les signatures.

En cas de décision positive

- ▲ Les propriétaires procèdent à l'adoption des statuts du syndicat.
- ▲ Ils élisent les organes du syndicat
 - Le comité
 - La commission de vérification des comptes
- ▲ Le canton publie la décision dans le bulletin officiel.
- ▲ Une réclamation peut être formulée au comité du syndicat contre la validité du vote.

Les organes d'une entreprise gérée par un syndicat



Activité et attributions du comité du syndicat

Art. 42 OcADR

- ▲ Maître d'ouvrage des travaux
 - Représentant des propriétaires
 - Correspondant des organes de subventionnement
- ▲ Confirme le mandat d'étude du projet d'exécution
- ▲ Fait exécuter les travaux
- ▲ Perçoit les subventions et les contributions des propriétaires
- ▲ Paie les travaux exécutés

La commission d'exécution

Art. 43-44 OcADR

- ▲ Procède à l'estimation des sols et des cultures.
- ▲ Taxe les immeubles (valeur passagère) en cas d'expropriations.
- ▲ Établit des échelles de répartition des frais.
- ▲ Prépare les enquêtes publiques sur la répartition des frais.
- ▲ Traite les réclamations des propriétaires et négocie avec eux en première instance.

La commission de recours

- ▲ Traite les recours contre les décisions du comité du syndicat.
- ▲ Traite les recours contre les décisions de la commission d'exécution.
- ▲ Dernière instance cantonale de recours avant le tribunal fédéral.

Planning et démarche future

- ▲ Consultation de l'avant-projet jusqu'au : 28 mai 2012
 - ▲ Traitement des observations : 15 juillet 2012
 - ▲ Approbation de l'avant-projet : mi-août 2012
 - ▲ Assemblée constitutive : septembre 2012
-

Si votation positive

- ▲ Établissement du projet définitif : novembre 2012
- ▲ Enquête publique / consultation : décembre 2012
- ▲ Mise en soumission : début 2013
- ▲ Début de la réalisation : printemps 2013

Une opportunité pour le vignoble de Bovernier

- ▲ Les murs en pierres sèches sont le reflet de l'histoire d'une population. Ils ont un enjeu socioculturel prépondérant.
- ▲ De part leur structure, les murs en pierres sèches remplissent des fonctions environnementales que le monde agricole peut revendiquer. Ils apportent une plus-value naturelle et paysagère.
- ▲ Le vignoble en terrasses sécurise les secteurs situés en aval, prévient les chutes de pierres, l'enfrichement et les risques d'incendie.
- ▲ Le vignoble en terrasse permet de cultiver les terres les plus propices à la culture de la vigne.
- ▲ Le projet permet d'assainir les accès principaux existants.
- ▲ Le projet permet d'améliorer les accès secondaires en fonction des besoins.
- ▲ Le projet peut bénéficier de contributions par le respect des conditions d'entrée en matière selon l'ordonnance sur les améliorations structurelles.
- ▲ Le projet permet une gestion commune et des économies d'échelle.
- ▲ Il est un tremplin pour les améliorations foncières (possibilité de créer un syndicat d'exploitation) avec une structure clairement définie.
- ▲ ...

Conclusion

TOUS LES VŒUX DE SUCCES DE
LA PART
DE L'OFFICE DES
AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES
POUR VOTRE ENTREPRISE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

